

**DECISION DU PRESIDENT n° 2025-480**

**Objet : Service Prévention des Inondations – Année 2025 – financement du village-forum prévu dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience 2025 et des actions de sensibilisation à destination du grand public pour l’année 2026**

Le Président de la Communauté d’Agglomération ARCHE Agglo

Vu l’arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d’Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l’article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d’Agglomération au Président ;

Vu la délibération 2024-179 approuvant le budget principal ;

Considérant le Plan d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Veauene, Bouterne, Torras et petits affluents du Rhône, dont la convention-cadre a été signée le 02 septembre 2019, dans lequel les actions de sensibilisation auprès de l’ensemble de la population sont identifiées sous l’action 1-4 ;

Considérant le plan de financement suivant en € HT ;

<b>Plan de financement - Village-forum sur le risque inondation dans le cadre de la JNR 2025 et actions de sensibilisation pour l'année 2026</b>					
	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant des subventions</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Remarques</b>
<i>Village-Forum</i>	Communication (affiches, flyers, banderoles)	4 000,00 €			
	Coût supports pédagogiques	3 800,00 €			
	Logistique (gardiennage; transport scolaire)	4 000,00 €			
	<b>Total village-forum</b>	<b>11 800,00 €</b>			
<i>Année 2026</i>	Animations grand public	<b>4 618,99 €</b>			
	<b>Dépense Totale</b>	<b>16 418,99 €</b>			
	Plan Rhône (village-Forum uniquement)		5 900,00 €	50,00 %	
	Etat - FPRNM (village-forum uniquement)		3 540,00 €	30,00 %	
	Etat – FPRNM (Animation grand public)		3 695,19 €	80%	
	<b>Total subventions (€ HT)</b>		<b>13 135,19 €</b>	<b>80,00 %</b>	
	<b>Auto-financement (€ HT)</b>		<b>3 283,80 €</b>	<b>20,00 %</b>	

## DECIDE

Article 1 - De solliciter les financements du Plan Rhône-Saône pour la mise en œuvre du village-forum dans le cadre de la JNR 2025.

Article 2 – De solliciter les financements du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM ou fonds Barnier), attribués dans le cadre du PAPI, pour la mise en œuvre du village-forum dans le cadre de la JNR 2025 et pour les animations qui se dérouleront courant 2026.

Article 3 – De solliciter tout autre partenaire financier pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation du grand public sur l'année 2026.

Article 4 – De signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

Article 5 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo..

Article 6 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 21/07/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo